

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 17652

présenté par

M. Lecoq, M. Chailloux, Mme Bourouaha, M. Brotherson, M. Castor, M. Chassaigne, M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Maillot, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier, M. William et M. Wulfranc

ARTICLE 6**ANNEXE**

Après l'alinéa 30, insérer les deux alinéas suivants :

« Dans l'objectif stratégique numéro 2 de la Revue nationale stratégique 2022, il est indiqué l'importance d'une France unie et résiliente "en assurant la cohésion nationale" . Cette cohésion et la préservation de valeurs portent notamment sur le système de la sécurité sociale qui a été mise en place par un ministre communiste au sortir de la Seconde Guerre mondiale, dans un pays aux ressources exsangues. Cette sécurité sociale et le système de retraite qui y est associé est un bien public fondamental qui doit être protégé, non pas en augmentant l'âge de départ à la retraite, qui va créer de fait un double système de cotisation par capitalisation, mais bien en préservant ces conquits sociaux.

« Par conséquent, vu l'importance historique pour les Français de leur retraite, et l'ampleur inédite depuis plusieurs décennies de l'actuelle mobilisation contre ladite réforme, il est évident que la présente loi contribue à affaiblir le deuxième objectif stratégique de la RNS2022. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est important de comparer les politiques publiques afin de mettre en exergue les véritables priorités, parfois trop peu mises en avant par un exécutif peu bavard sur ses ambitions militaristes.